



COMMUNE DE GOUGENHEIM

AR 2026-67163-7

Arrêté de délégation à un adjoint

Le maire de la commune de GOUGENHEIM

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026, et de l'installation de M. Matthieu STOLL en qualité de 3ème adjoint au maire,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

Arrête :

Article 1 : A compter du 21 mars 2026 et en application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Matthieu STOLL, 3ème adjoint au maire, est délégué à l'environnement, à la vie associative et aux affaires scolaires et périscolaires.

A ce titre, il sera notamment en charge des questions relatives à l'environnement, à la protection du village contre les intempéries, aux chemins ruraux, à la gestion de l'école, de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire et du soutien aux associations communales.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à M Matthieu STOLL, 3ème adjoint au maire, à l'effet de signer les documents et courriers consignés à l'article 1.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1 ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Le Maire de la commune de Gougenheim et le Service de Gestion Comptable de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Matthieu STOLL, adjoint au maire



LAURENT KRIEGER
maire
30 mars 2026

Fait à Gougenheim, le 21/03/2026
Le Maire, Laurent KRIEGER



Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 067-216701631-20260321-AR2026671637-AR